



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Incineration

Question écrite n° 5361

### Texte de la question

M. François Rochebloine demande à M. le ministre de l'environnement de lui préciser l'état actuel de mise en oeuvre par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, en liaison avec les collectivités locales, de la construction d'usines d'incinération.

### Texte de la réponse

Pour soutenir la réalisation de nouvelles installations de traitement des déchets ménagers et assimilés, notamment par voie d'incinération (avec récupération de la chaleur), l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie dispose depuis le 1er avril 1993 de la ressource nouvelle constituée par la taxe sur le stockage des déchets. Cela lui permettra, dès le mois de novembre 1993, d'apporter son concours financier à de telles opérations, après que les dossiers correspondants auront été soumis à l'examen du comité consultatif de modernisation de la gestion des déchets.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rochebloine François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5361

**Rubrique :** Ordures et déchets

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 1993, page 2770

**Réponse publiée le :** 1er novembre 1993, page 3826